

21.—Répartition de l'énergie entre les réseaux de l'Hydro-Ontario, années terminées le 31 octobre 1947-1949 et le 31 décembre 1950-1952

NOTA.—Charge maximum générée et achetée (énergie primaire et secondaire) exprimée en énergie générée.

Réseau	1947	1948	1949	1950 ¹	1951	1952
	kW	kW	kW	kW	kW	kW
Southern-Ontario.....	1,684,269	1,542,975	1,743,973	2,210,929	2,425,909	2,798,476
Northern-Ontario-Properties—						
Division du nord-est.....	191,895	194,932	213,718	255,406	273,148	283,958
Division du nord-ouest.....	126,975	149,410	192,540	248,230	246,933	247,852
Total.....	2,003,139	1,887,317	2,150,231	2,714,565	2,945,990	3,330,286

¹ Comme l'Hydro a fait coïncider à partir de 1950 son année financière avec l'année civile, les chiffres de 1950 portent sur les 14 mois terminés le 31 décembre 1950.

22.—Expansion de l'Hydro-Ontario, années terminées le 31 octobre 1943-1949 et le 31 décembre 1950-1952

Année	Municipalités desservies	Usagers ultimes directs ou indirects	Énergie distribuée ¹	Actif de l'Hydro et des commissions municipales
			kW	\$
1943.....	903	797,258	1,738,781	464,003,836
1944.....	904	818,085	1,802,454	466,244,703
1945.....	922	869,712	1,939,505	502,816,838
1946.....	924	910,563	1,935,972	525,288,518
1947.....	944	952,853	2,003,139	582,960,362
1948.....	970	1,004,127	1,887,317	675,327,843
1949.....	1,017	1,078,221	2,150,231	854,381,154
1950 ²	1,132	1,187,117	2,714,565	1,027,251,478
1951.....	1,175	1,249,366	2,945,590	1,198,724,241
1952.....	1,244	1,317,249	3,330,286	1,370,670,328

¹ Charges maximums coïncidentes de 20 minutes (énergie primaire et secondaire) de chacun des réseaux exploités par l'Hydro exprimées en chiffres de production nette des sources d'approvisionnement de chaque réseau, le dernier mois de l'année. ² Comme l'Hydro a fait coïncider à partir de 1950 son année financière avec l'année civile, les chiffres de 1950 portent sur les 14 mois terminés le 31 décembre 1950.

Manitoba.—La *Manitoba Power Commission* a été constituée en 1919 aux fins de distribuer de l'énergie électrique, en gros et en détail, dans toute la province sauf la région métropolitaine de Winnipeg. La Commission fonctionne en vertu du chapitre 166 de S.R.M. 1940 et de ses modifications.

La Commission achète son énergie de la *Winnipeg Electric Company* à différents endroits, surtout à Winnipeg et dans les environs, aux termes de l'accord relatif aux chutes Seven-Sisters conclu en 1928 entre la province et la société. Elle a graduellement acquis, dans le territoire de son activité, presque toutes les usines génératrices municipales ou privées et a couvert la province d'un réseau de lignes de transmission. Toute l'énergie qu'elle distribue est maintenant produite par des usines hydro-électriques.

La Commission dessert 419 centres urbains, réalisant ainsi presque complètement le programme commencé en 1930 en vue de fournir l'électricité à un tarif uniforme à tous les centres urbains de 20,000 habitants ou plus. En 1942, le gouver-